



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 62/8./(\$5.2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Détergent alcalin

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

.2350
UM/KLHQOGULHX
*UHQREOH)5\$&

Téléphone: +33 (0)

Télécopie :: +33 (0)

Personne à contacter:

'pSDUWPHWFTXH

Téléphone: +33 (0)

Télécopie ::

E-mail: WFK@HUNRRRO.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

Contient: 2-aminoéthanol
Na sulphonate



Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Prévention: P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient: D-Limonene. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Informations générales: Produit à base de composants (fortement) alcalins, de tensioactifset de dissolvants. En général, le produit n'est pas utilisé tel quel mais en solution ou en émulsion.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
Propylene glycol butylether	EINECS: 225-878-4	1,00 - <5,00%	01-2119475527-28	
2-aminoéthanol	EINECS: 205-483-3	3,00 - <5,00%	01-2119486455-28	

**Nom du produit:** SOLUKLEAN ERKO

Na sulphonate	EINECS: 307-055-2	1,00 - <3,00%	01-2119489925-20	
sulfonate de sodium	EINECS: 271-781-5	1,00 - <5,00%	01-2119527859-22	
Fatty alcohol, ethoxylated	EC: 500-241-6	1,00 - <3,00%		
équilibre ionique, alcanolamine primaire -acides	Produit de neutralisation. (*)	1,00 - <5,00%		
D-Limonene	EINECS: 227-813-5	0,25 - <1,00%	01-2119529223-47	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

(*) Produit de neutralisation.: Équilibre des paires ioniques en solution aqueuse selon l'Annexe V, 4 de REACH.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
Propylene glycol butylether	EINECS: 225-878-4	CLP: Flam. Liq. 3;H226, Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319
2-aminoéthanol	EINECS: 205-483-3	CLP: Skin Corr. 1B;H314, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335, Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Acute Tox. 4;H332, Aquatic Chronic 3;H412
Na sulphonate	EINECS: 307-055-2	CLP: Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 3;H412, Skin Irrit. 2;H315, Acute Tox. 4;H302
sulfonate de sodium	EINECS: 271-781-5	CLP: Eye Irrit. 2;H319
Fatty alcohol, ethoxylated	EC: 500-241-6	CLP: Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302
équilibre ionique, alcanolamine primaire -acides	Produit de neutralisation. (*)	CLP: Eye Irrit. 2;H319, Skin Irrit. 2;H315
D-Limonene	EINECS: 227-813-5	CLP: Flam. Liq. 3;H226, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Chronic 1;H410, Aquatic Acute 1;H400

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin. Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

Ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Risque de lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Presenter cette fiche de données de sécurité avec la remarque "détergent". Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter le dégagement d'aérosols. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Prévoir des sols résistants au lessivage. Ne pas utiliser de fûts en métal léger.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
2-aminoéthanol	VME	1 ppm	2,5 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
2-aminoéthanol	VLE	3 ppm	7,6 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

Protection des yeux/du visage:	Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour letransvasement. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection à coques.
Protection de la peau Protection des Mains:	Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: >= 480 min Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.
Autres:	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter i´inhalation des vapeurs/ aérosols.
Dangers thermiques:	Non connu.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	10,9 (1.000 g/l, 20 °C)
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)-:	Valeur sans importance pour la classification.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)-:	Valeur sans importance pour la classification.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.

**Nom du produit:** SOLUKLEAN ERKO

Densité:	1,00 g/ml (15,00 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Temps d'écoulement	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 AUTRES INFORMATIONS	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburents forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Ingestion Produit:	ETAmél: 13.088 mg/kg
-------------------------------	----------------------

Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

Substance(s) spécifiée(s)

2-aminoéthanol	DL 50 (Rat): 1.515 mg/kg (OECD 401)
sulfonate de sodium	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Fatty alcohol, ethoxylated	DL 50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
équilibre ionique, alcanolamine primaire - acides	DL 50 (Rat): 3.400 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 27.500 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

2-aminoéthanol	DL 50 (Lapin): 2.504 mg/kg (OECD 402)
sulfonate de sodium	DL 50 (Lapin): > 5.001 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 275 mg/l
Vapeur

Substance(s) spécifiée(s)

2-aminoéthanol	CL 50 (Rat, 4 h): > 1,487 mg/l
----------------	--------------------------------

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

2-aminoéthanol	Corrosif.
----------------	-----------

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

2-aminoéthanol	Effet corrosif sur la peau et les yeux.
----------------	---

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

2-aminoéthanol	, OECD 406-1 (Cobaye) N'est pas un sensibilisateur cutané.
----------------	---

Fatty alcohol, ethoxylated

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

Propylène glycol
butylether CL 50 (Poisson, 96 h): > 101 mg/l

2-aminoéthanol CL 50 (Poisson, 96 h): 125 mg/l

Fatty alcohol, ethoxylated CL 50 (Poisson, 96 h): 1,1 mg/l

équilibre ionique,
alcanolamine primaire -
acides CL 50 (Poisson, 96 h): 460 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

Propylène glycol
butylether CE50 (Daphnie, 48 h): > 101 mg/l

2-aminoéthanol CE50 (Daphnie, 48 h): 65 mg/l



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

Fatty alcohol, ethoxylated CE50 (Daphnie, 48 h): 1,1 mg/l

équilibre ionique,
alcanolamine primaire -
acides CE50 (Daphnie, 48 h): 189 mg/l

Toxicité chroniqueProduit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Poisson
Substance(s) spécifiée(s)
2-aminoéthanol NOEC (Poisson, 30 jr): 1,2 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)
2-aminoéthanol NOEC (Daphnie, 21 jr): 0,85 mg/l (OECD 211)

Toxicité pour les plantes aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)
2-aminoéthanol CE50 (Algue, 72 h): 22 mg/l

Fatty alcohol, ethoxylated CE50 (Algue, 72 h): 1,1 mg/l

équilibre ionique,
alcanolamine primaire -
acides CE50 (Algue, 72 h): 202 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)
Fatty alcohol, ethoxylated 79,3 % (28 jr, OECD 301D) Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

12 03 01*: liquides aqueux de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU: —
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: Marchandises non dangereuses
Étiquettes: —
N° de danger (ADR): —
Code de restriction en tunnel: —
14.4 Groupe d'Emballage: —
14.5 Dangers pour l'environnement: —
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

ADN

- 14.1 Numéro ONU: —
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: Marchandises non dangereuses
Étiquettes: —
14.3 Groupe d'Emballage: —
14.5 Dangers pour l'environnement: —
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

IMDG

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
 - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

IATA

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom de transport complet: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
- 14.4 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

classé: 49
49 bis
36

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.



Nom du produit: SOLUKLEAN ERKO

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

Date de Révision: 07.05.2019

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.